

# Charte des auteurs

## 1. LA REVUE EXPERTS ET L'EXPERTISE

L'expertise consiste à fournir un avis technique et scientifique visant à aider une prise de décision (juridictionnelle, publique ou privée), concernant un dommage, un risque ou un objet. Elle éclaire un décideur par la recherche et l'expression de la « vérité » (plus précisément, de la réalité) et de l'expérience technique et scientifique, en tous domaines et circonstances.

Adhérent à une vision ouverte de l'expertise, la Revue Experts, presse professionnelle de l'expertise, revendique son indépendance intellectuelle, au sein d'une communauté expertale à la fois spécialisée et diverse. La ligne éditoriale de la revue est ainsi double :

- rester fidèle à l'existant, c'est-à-dire aux présentations et discussions sur les pratiques et les problèmes rencontrés par les praticiens relevant de l'expertise judiciaire qui constituent son lectorat fondateur ;
- prendre en compte les évolutions rapides de la société, en s'ouvrant à toute idée et réalité nouvelles dès lors qu'elles concernent l'expertise en général et les experts, quels que soient les domaines de compétence et d'intervention.

La Revue Experts accueille des articles croisant le droit, les sciences, les techniques et les savoir-faire qui structurent et témoignent de l'évolution de la société au quotidien, ainsi que toutes contributions philosophiques, déontologiques, socio-économiques, éventuellement polémiques, concernant l'expertise.

## 2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PUBLICATION

L'article doit :

- concerner l'expertise, directement ou indirectement, en particulier :
  - les donneurs d'ordre, les clients, les acteurs de l'expertise ou les experts ;
  - les missions, la procédure ou les pratiques expertales ;
  - un dommage, un risque ou une catégorie d'objets expertisés ;
  - les sciences et techniques servant l'expertise ;
  - la jurisprudence ;
  - l'éthique ;
  - la recherche, l'adaptation, l'avenir, la prospective ;
  - les statistiques, les pratiques comparées dans l'UE ou à l'international.

- demeurer précis, concis, intelligible par tous ;
- respecter les faits, citer ses sources ;
- exclure tout plagiat, attaque personnelle ou caractère diffamatoire ;
- demeurer étranger à une affaire (judiciaire ou privée) ou à des travaux originaux (en totalité ou partie) en cours ;
- ne pas avoir été publié, en passe de l'être ou être encore en discussion – dans le cas contraire, mention doit en être faite par écrit.

L'article gagne en crédibilité s'il est publié par plusieurs auteurs, chacun défendant des points de vue éventuellement différents.

### L'article – règles typographiques

(Se reporter au modèle ci-après)

Il doit :

- comporter entre 10 et 15000 caractères, espaces et références compris. À titre exceptionnel, des articles de fond nécessitant un volume supérieur seront conçus et publiés, si besoin, sur deux parties, ou en une version synthétisée avec renvoi vers le site pour la version complète ;
- être structuré – les titres et intertitres ne dépasseront pas 3 niveaux de profondeur ;
- comporter des paragraphes structurés et connectés (ne pas passer à la ligne à chaque phrase) ;
- comporter des abréviations définies lors de leur 1<sup>er</sup> appel dans le texte ;
- comporter le nom, le prénom, le titre et les qualités des auteurs, et une photo couleur numérisée.

L'article et ses annexes seront envoyés par voie électronique à :

redac@revue-experts.com

Il sera accompagné des coordonnées complètes de l'auteur : adresse postale, téléphone, mail.

### Photographies pour illustration des textes

Les illustrations sont bienvenues.

Taille des images : en principe, 4 x 5 pouces (150 points / pouce) – l'image devant être de qualité suffisante pour sa reproduction à l'impression.

De son côté, la rédaction demeure susceptible de proposer un ou plusieurs visuels, que l'auteur pourra refuser lors du BAT s'il ne le(s) trouve pas adéquat(s).

### Tableaux – figures – graphes

Ils devront :

- être numérotés selon l'ordre d'appel dans le texte ;

- fournis séparément sous forme de fichier informatique contenant le graphe ou les données numériques nécessaires à sa reconstitution (de préférence en format jpeg).

### Citations

Elles doivent être entre « guillemets ». Les auteurs des citations seront nommés en bas de page avec les noms et prénoms complets (pas d'initiales).

### Références (le cas échéant)

Elles contribuent à la crédibilité de l'article et à celle de la revue. L'auteur les annexera à ses travaux à chaque fois qu'un article s'y prête. Il les regroupera en fin d'article, sous les titres *Notes* et *Bibliographie*. La rubrique *Notes* regroupe toutes les références (citations, publications, jurisprudence, explications, précisions...) classées par ordre alphabétique selon leur ordre d'apparition. La rubrique *Bibliographie* rassemble tous les documents non cités dont l'auteur a pu s'inspirer. Comme dans la rubrique *Notes*, ces références doivent être déclinées dans l'ordre indiqué dans le modèle ci-après.

### Résumé - Mots clés

L'article est précédé d'un résumé qui ne doit pas dépasser 400 signes, espaces compris. Dans son contenu il comprend les mots clés et le titre. Les mots clés (10 à 12 au maximum) sont classés par ordre alphabétique. Une traduction du résumé en anglais sera écrit par la Revue Experts. S'il le souhaite, l'auteur pourra le rédiger lui-même, ou en effectuer une relecture s'il en effectue la demande auprès de la rédaction.

## 3. ENGAGEMENTS DES AUTEURS

Tout auteur doit :

- s'engager à accepter la publication de son article dans la revue papier, sur le site ou sur tout autre support informatique de la Revue, dans le respect de la présente charte qui comprend la cession à titre gracieux des droits de reproductions à la Revue Experts (iconographies comprises) ;
- lorsqu'il y a plusieurs auteurs, l'un d'entre eux doit s'engager à assurer l'intermédiaire avec la rédaction.

## 4. DEVENIR DES ARTICLES PROPOSÉS

À réception, l'article proposé sera soumis à un comité. Celui-ci l'acceptera, demandera des modifications ou le refusera sans **obligation de justifications**.

- Si l'article est renvoyé à l'auteur pour demande de modifications, un exemplaire de la présente charte y sera joint ; l'auteur apposera la mention bon pour accord, la date et sa signature sur l'article modifié, et le renverra.
- Si l'article est accepté :
  - il sera corrigé, mis en page et renvoyé pour examen définitif. L'auteur pourra discuter les éventuelles réécritures proposées\*. Il validera l'article corrigé et accordera son bon à tirer sous 72 heures ;
  - un formulaire de cession de ses droits d'auteur à titre gracieux lui sera ensuite

adressé : il devra le retourner dans les meilleurs délais.

L'auteur recevra deux exemplaires du numéro qui a fait paraître son article, ainsi que les deux numéros suivants.

\*Nos propositions de retouches se conforment aux dispositifs rédactionnels en vigueur dans l'édition de presse écrite. Ces impératifs journalistiques visent exclusivement à apporter au texte sa clarté, sa légèreté et sa précision optimales, sans jamais modifier le fond. Un sujet complexe requiert effectivement une simplicité et une précision toutes particulières dans son expression, tout particulièrement dans la Revue Experts, média d'information professionnelle, d'ouverture et de vulgarisation de haut niveau sur tous les domaines de l'expertise. S'y expose ainsi un large panel de regards : les lecteurs apprécient d'aborder des textes en dehors de leur domaine avec un minimum de difficultés. Dans cet esprit, la rédaction proposera les corrections qui lui paraîtront nécessaires. Les auteurs peuvent, en amont, se conformer à des

recommandations de base :

- trouver des alternatives aux verbes «être», «avoir», «dire» et «faire», en vertu d'une richesse/précision maximales du vocabulaire ;
- écourter/diviser les phrases trop étendues et/ou privilégier leur alternance avec des énoncés plus brefs ;
- alléger les phrases « lourdes » : éviter les complications et lourdeurs syntaxiques - «qui», «que», «Il y a», «s'il en est», adjectifs ou adverbess souvent inutiles (en outre, néanmoins, etc.) ;
- supprimer les redites (reformulation inutile d'une information déjà exprimée) ;
- couper l'information superflue, ou perçue comme évidente ;
- pour la vitalité du texte, préférer la voix active à la voix passive ;
- pour la cadence, alterner la taille des phrases ;
- éviter les répétitions de mots ;
- structurer/hierarchiser l'information : veiller à la pertinence de l'organisation du texte, à sa cohérence et à son équilibre.

### Modèle du fichier texte à envoyer (format .doc)

(Merci de ne pas employer les majuscules)

#### Titre de l'article

Prénom de l'auteur

Nom

Fonction de l'auteur /

Profession de l'auteur /

Qualités de l'auteur

...

E-mail (ne sera publié qu'à la demande expresse de l'auteur)

Tél. (ne sera publié qu'à la demande expresse de l'auteur)

**Résumé : (400 signes max, espaces compris)**

**Mots clés : Expert / Expertise judiciaire / ...**

(Ordre alphabétique, séparés par des / Les mots clefs doivent être *exhaustifs*.)

**Introduction (le cas échéant)**

#### 1. Première partie

1.1. Première sous-partie (le cas échéant)

1.2. Deuxième sous-partie

...

#### 2. Deuxième partie

2.1. Première sous-partie (le cas échéant)

2.2. Deuxième sous-partie

...

**Conclusion (le cas échéant)**

**Notes / Bibliographie (Attention à la typographie)**

1. NOM Prénom, *Titre*, Éditeur, Pays, Mois Année, pp.

2. NOM Prénom, « Titre de l'article », *Revue Experts*, N°, Mois Année, pp.